

Concours section : CAFEP CAPES (PRIVE) DOCUMENTATION

Epreuve matière : POLITIQUE DOCUMENTAIRE

N° Anonymat : A000428658

Nombre de pages : 12

7.6 / 20

Epreuve : 102 ..... Matière : 7907 ..... Session : 2019 .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Etude d'un sujet de politique documentaire

Organisation et aménagement des espaces inf-documentaires  
au service de la réussite des élèves.

→

1. / 12

## Plan de classement

**Problématique:** Comment le professeur-documentaliste, à travers\* de la mise en place d'un centre de connaissance et de culture (3), peut-il favoriser l'innovation pédagogique et donc in fine la réussite des élèves?

\* le pilotage

1) La société de l'information, inspiatrice du renouvellement du couple enseignement / apprentissage.

1.1) La pédagogie active, favorisée de l'autonomie des apprenants (documents 5 et 11)

1.2) L'espace info-documentaire, lieu d'apprentissage bouillonnant (documents 12 et 7)

2) le CDI, lieu fer de lance de l'innovation pédagogique

2.1) L'espace, élément clé d'un climat d'apprentissage serein (documents 6 et 2)

2.2) le CDI, espace parfaitement indiqué pour enclencher la transformation (documents 3 et 8)

3) Le professeur-documentaliste comme conducteur de ce projet 3C

3.1) le professeur-documentaliste, un adepte de la co-construction... (documents 9 et 10)

3.2) soutenu par l'Institution <sup>puisque</sup> l'Éducation Nationale (documents 1 et 4)



## Note de synthèse

Le rapport de la mission parlementaire, présidée par le député Bruno Studer, intitulé "pour l'École dans la société du numérique" et publié le 10 octobre 2018 propose\* d'inverser massivement pour le développement de classes mobiles afin de répondre aux enjeux inhérents à la société de l'information, autrement dit "société du numérique". En effet, la commission parlementaire pour l'Éducation a bien pris en considération que l'apprentissage dans ce nouveau contexte passe par une plus grande modularité des espaces et un accès plus autonome des élèves aux technologies de l'information et de la communication. L'organisation et l'aménagement des espaces info-documentaires physique et numérique est donc une priorité pour les établissements du secondaire.

C'est dans ce cadre que nous présentons ce dossier documentaire à destination du comité de pilotage de la politique documentaire de l'établissement X. Ceci afin qu'il puisse prendre en compte de manière éclairée la problématique des espaces au sein du projet de politique documentaire. Ce dossier est constitué de documents à caractère scientifique, institutionnels et professionnels qui permettront de comprendre l'intérêt de la mise en place d'un centre de connaissance et de culture (3C) au sein de l'établissement en tant qu'adaptation du CDI aux enjeux actuels.

Ainsi, nous demanderons comment le professeur-documentaliste, à travers le pilotage de la mise\* d'un projet de 3C, peut-il favoriser l'innovation pédagogique et donc la réussite des élèves?

Pour un premier temps, nous venons que le contexte de la société de l'information permet le renouvellement du couple enseignant/apprentissage. Ensuite, nous venons que le CDI est le lieu tout indiqué pour lancer une expérience d'innovation pédagogique de transformation. Enfin nous venons que le professeur-documentaliste a toute

\* (entre autres) \* en place



sa place en tant que conducteur de ce projet d'innovation.

Ainsi que les pédagogies dites nouvelles sont en réalité anciennes, elle sont les plus adaptées pour améliorer les apprentissages des élèves. Comme par exemple la classe inversée, exemple de pédagogie active selon Catherine Bachetti-Bizot, spécialiste du numérique en sciences de l'éducation, interviewée par Lydie Klucik pour le numéro 156 de la revue Administration & Éducation. Or le numérique permet à ce type de pédagogies de prendre de l'ampleur, et de faire office de levier pour leurs développements généralisés. (document 5).

De plus, dans ce type de pédagogie, le professeur ne voit tendance à se mettre en retrait au profit de l'autonomisation de l'élève qui devient acteur de son apprentissage. L'enseignant lui, devient plus un guide, un organiseur de situations d'apprentissages plutôt qu'un maître diffusant le savoir verticalement comme le montre le schéma de Laurent Jeanmin, intitulé "Repenser les espaces scolaires" et publié dans le hors-série de novembre 2017 du Rapport de l'Éducation. (document 11)

Les espaces info-documentaires que peuvent être la bibliothèque et le centre de documentation sont bouleversés à plusieurs niveaux par le contexte societal. D'une part par la dématérialisation des documents, qui impose un renouvellement du service en impliquant la création d'outils numériques, en ligne et décloisant l'espace documentaire dans un 4ème lieu, celui du réseau comme le propose Victoria Peres-Babouette dans le chapitre "La bibliothèque quatrième lieu, espace physique et/ou en ligne d'apprentissage social." au livre blanc de l'Agence Gutenberg 2.0. (document 12) Mais avant d'être un 4ème lieu, les espaces documentaires et en premier lieu les bibliothèques



Epreuve : 102 Matière : 7909 Session : 2013

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

se doit de prendre en compte les nouveaux besoins des usagers, pour qu'elle devienne de vrais lieux après le travail et le domicile où l'on peut se détendre aussi bien qu'apprendre. C'est en effet la conclusion du mémoire de Nathalie Seret, intitulé Les bibliothèques troisième lieu, en ligne sur le site de l'École nationale supérieure de sciences de l'information et des bibliothèques (Emsis) (document 7)

S'adapter aux besoins et demandes des usagers pour l'établissement d'un troisième lieu mixant travail et détente, c'est aussi ce que demande les élèves, qui veulent un CDI plus grand et en même temps des espaces de travail plus confortables, à mi-chemin entre la salle de permanence ouverte et la cafétéria dédiée aux activités de pur loisir. C'est ce que révèle le témoignage d'un groupe d'élèves recueilli par Bernard Dizonbouy pour un article du numéro 156 de la revue Administrations & Éducateurs. (document 6)

En effet, l'espace scolaire en lui-même joue un rôle dans la réussite des élèves dans la mesure où il favorise la pratique d'interaction entre apprenants en favorisant la coordination architecture / technologie. C'est ce qu'affirme Marie Russet dans son article intitulé "De l'architecture scolaire aux espaces d'apprentissage : en dehors d'apprendre?" par le dossier



d'actualité n° 2 de l'IFÉ paru en 2012. (document 2).

Mais quel espace choisir au sein de l'établissement scolaire ? Sachant que le mobilier modulable se fait encore rare dans les établissements et que le CDI est à plus de 60% le lieu privilégié des élèves pour travailler en dehors des cours ; comme le montre l'étude menée par le ARESA intitulée "Enquête sur la restauration et l'architecture scolaire" et publiée sur son site en 2017 (document 8).

Le CDI paraît être le lieu le plus idéal au sein de l'établissement scolaire. Semi-public, c'est un lieu de rencontre, d'échanges entre les documents physiques ou numériques et les apprenants ainsi qu'entre les apprenants entre eux. C'est un lieu où l'on développe ses cultures, notamment informationnelle, en autonomie. C'est le produit de l'analyse de Yolande Nauy qui reprend les conclusions du Congrès CAIR-ACSI de 2011, dans son article "Espaces documentaires, espaces de savoir, espace d'expérience : vers une (re) définition du modèle des CDI ?" (document 3).

Le CDI a donc toute légitimité à devenir une nouvelle entité "augmentée" de part son agencement et ses équipements avec un professeur-documentaliste comme pilote de ce projet de transformation.

L'exemple de la mise en place du Centre de connaissance et de culture du Collège de Breteuil est particulièrement parlant avec ses 4 nouvelles zones permettant l'émergence de nouvelles pratiques autonomes.



Dans ce collège, tous les intervenants sont satisfaits du résultat, professeur comme élèves. Même si la question d'un important investissement initial reste une condition "sine qua non" à la réussite d'un tel projet. L'expérience du collège de Breteil est décrite dans l'article de Sabine Formigé-Delfosse intitulé Innover pour co-construire les espaces éducatifs de demain et édité par le Lab CDC en 2017. (document 10).

La co-construction est au cœur de ce type de projet qui va bénéficier à toute la communauté éducative. Et pour mener ce projet en co-construction la méthode du design thinking est parfaitement adaptée dans la mesure où elle intègre tous les participants à la conception, via des phases de "brain storming" commençant par l'identification de besoins. Cette démarche permet d'adapter le lieu aux compétences du XXI<sup>ème</sup> siècle, selon les mots de Nicolas Bourdieu, directeur de la bibliothèque de Bayeux, interviewé par les professeurs documentalistes Hélène Nulot et Nouven Corballet pour leur article "Interrogations le concept de design thinking, quels intérêts pour le CDI" publié sur le site de mutualisation professionnelle Doc pour docs et mis en ligne en juin 2017 (document 9).

Mais ce type de transformation et pérennitaire ne peut se faire sans le soutien de l'Institution qui est le Ministère de l'Éducation Nationale. Or l'essentiel du CDI est la compétence du documentaliste, compétence double de pédagogie et d'expert en science de l'information et de la communication, comme le soutient Jean Louis Dupouste alors inspecteur général de l'Éducation Nationale lorsqu'il publie "Le CDI : entre multiplicité et unicité" pour la revue de l'inspection générale de février 2005. En vertu de cela, le professeur documentaliste apparaît comme le plus compétent pour piloter un projet de transformation du CDI vers le 3C. (document 1)

Ceci est confirmé par le vademecum



"Vers des Centres de connaissance et de culture" publié en 2012 par le ministre de l'Éducation Nationale sur le site Educol. En effet, ce texte présente qu'il est un guide d'accompagnement de l'expérimentation des ST, un projet éducatif et pédagogique qui s'appuie sur les compétences du professeur-documentaliste. (document 4).

L'innovation pédagogique a pour but de favoriser les apprentissages en favorisant le bien-être et la motivation des élèves, ainsi que leur autonomie. L'innovation pédagogique part donc pour la remise à plat des contraintes de temps et d'espaces traditionnellement liées à l'École. La transformation du CDI, sous l'égide du professeur-documentaliste, soutenue par le comité de pilotage de la politique documentaire est un levier permettant d'enclencher un mouvement en faveur de ce processus d'innovation, favorisé par l'émergence de technologies numériques.

Au vu des enseignements apportés par le dossier, le seul frein à la mise en place d'un tel projet dans l'établissement X serait d'ordre financier, mais ce serait donner trop d'importance à un problème de court terme, alors que les besoins\* ont vocation à s'inscrire dans la continuité.

\* d'un tel projet



Epreuve : 102 Matière : 7909 Session : 2019

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

point de vue personnel

L'innovation pédagogique est au cœur de l'identité des CDI et des professeurs-documentalistes depuis le Plan Langens-Wallon de 1947. L'expérimentation de l'instauration des 3C comme vecteur d'innovation pédagogique est donc très positif. Au delà de la dénomination du lieu, qui reste anecdotique à l'heure de la dématérialisation, le professeur-documentaliste a tout intérêt à travailler dans ce sens pour favoriser la réussite des élèves. Comment cela peut-il se concrétiser au regard de la tridimensionnalité de la mission énoncée par la circulaire de mars 2017?

Tout d'abord en tant que pédagogue, formateur de tous les élèves de l'Information-Documents et maître d'œuvre de l'Éducation aux médias et à l'information, la démarche 3C est intéressante dans la mesure où elle favorise profondément l'interdisciplinarité et la pédagogie de projet, qui sont les meilleurs moyens pour le professeur-documentaliste d'inclure son enseignement dans la proposition des élèves. Étant un centre modulable et attractif, le CDI ou 3C deviendra plus facilement le lieu d'expression et de pratique de tous les parcours éducatifs (de santé, citoyen, avenir et artistique et culturel).

Ensuite, cette transformation matérialisera le passage d'un centre de documentation "physique", à un centre



"augmentée" de sa dimension numérique. Le professeur-documentaliste en tant que gestionnaire du fonds pourra plus facilement mettre en avant la complémentarité des fonds physique et numérique, notamment à travers l'animation d'un portail documentaire au service des élèves mais aussi de la communauté éducative, par lequel il pourra diffuser une veille dédiée à chaque équipe disciplinaire par exemple.

Enfin, le professeur-documentaliste en tant qu'acteur de l'ouverture culturelle de l'établissement pourra dédier des zones soit à une activité de lecture, soit à des jeux éducatifs (comme des serious game comme celui développé par le CLEMI concernant l'EMI) ou encore prévoir le lieu comme un espace d'accueil d'intervenants extérieurs, qu'ils soient liés au monde de la lecture (auteurs, éditeurs etc) ou au monde professionnels (intervenants parlant de leur métier dans le cadre du parcours avenir, professionnels experts d'une question de programme disciplinaire etc.).

Concevoir ou reconcevoir le CDI c'est aussi penser aux élèves en inclusion de plus en plus nombreux, via les dispositifs ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) ou élèves allophones.

Pour conclure, je dirais que ce type de projet est une bonne opportunité pour chaque établissement de réfléchir au lieu qui lui est adapté, en réponse aux besoins de tous les acteurs. Mais cela passe par une démarche de co-construction inclusive et une ambition réelle notamment budgétaire car il ne suffit pas de rajouter des nouvelles aux tables et aux étagères pour faire d'un CDI, un 3C.







